

L'Anasoie

pour
1980.



Responsables : BASSINNE, JACQMIN, LACROIX, ROBAYE

Des cartes vont	Une bonne année
Des cartes viennent	Une bonne santé
Des souhaits vont	Mes meilleurs vœux
Des souhaits viennent	Soyez heureux.

Que 1980, cette nouvelle décennie vous comble de bonheur.

Quant à votre santé, par les temps qui courent, il vaut mieux qu'elle soit bonne.

Pourtant après les fêtes apparaissent de nombreuses cirrhoses, les gastrites sont assez fréquentes et les courbatures ne sont pas toujours fébriles.

Au cas où les douleurs seraient vraiment insupportables, n'appellez pas votre généraliste (il est devenu un répondeur) mais faites-vous des tisanes et souvenez-vous au mieux des remèdes de vos grands-mères.

Surtout ne soyez pas dépressifs, attendez qu'ils le soient et à mon avis, cela ne va pas tarder car ils vont bientôt se rendre compte du trou creusé dans leur budget.

Soyez "patients" ! Il va pleuvoir des certificats.

Arlequin

Aux " 3 x 20 "

L'an neuf est entamé ! Qu'il soit santé, douceur et paix pour vous et pour vos familles : c'est notre vœu le plus ardent.

Bientôt nous aurons le plaisir de nous réunir.

Afin que vous n'oubliez pas les dates de nos rendez-vous de 1980, je vous les communique immédiatement :

Les 17/1 - 14/2 - 13/3 - 17/4 - 8/5 - 19/6 - 17/7 - 7/8 - 18/9 - 16/10 - 10/11 - 18/12.

Gardez ce petit calendrier pour le consulter en temps utile.

A vous tous un salut bien amical.

Pour le Comité

J.L.

Liste des numéros gagnants des cartes d'entrée au Bal du RAPID ERNAGEOIS :

165 - 247 - 263 - 054 - 185 - 249 - 304 - 276 - 351 - 318 - 319

Adressez-vous avant le 29/2/80 à Baudouin Crabeck.

Whist

Un Solo-Schlem a été gagné à Ernage par Mr. Hector Mathot :

As - Roi - Dame - Valet - 10 - 9 - 8 - 7 - 6
5 - 3 - 2 - as carreau

Partenaires : MM. Emile Rouckas - Edouard Veulemans
Mme Joséphine Veulemans

Société de Secours Mutuels "LES OUVRIERS REUNIS à ERNAGE"

Les années 70 s'en sont allées, et avec elles s'achève peut-être la fin d'une ère d'abondance.

Une nouvelle décade s'ouvre, et les problèmes sont graves et nombreux : difficultés politiques, économiques, énergétiques, génocides, grève de soins ...

Mais malgré tout, nous restons des privilégiés et devons garder espoir, maintenir notre confiance dans l'homme.

Aussi, je vous présente à chacune et à chacun mes souhaits sincères pour 1980.

Pour cette nouvelle année, chaque membre a reçu un nouveau carnet.

Ce carnet est votre carte d'identité mutualiste.

Aussi, conservez-le avec soin, et surtout prenez-le avec vous à chacune de vos visites chez votre délégué ou chez le pharmacien, et chaque fois que vous faites appel à des soins.

Un feuillet explicatif vous sera remis à votre prochain passage à la permanence, lisez-le attentivement, il reprend divers renseignements et conseils importants, et peut être utilement glissé à la fin de votre carnet, sous le plastique de la page de couverture.

Eugène Dehoux

Les P.I.V.O.

Quels sont les revenus qui doivent être pris en considération (suite) ?

b) Orphelins

Les revenus pris en considération sont :

- le montant annuel des allocations familiales au moment de la déclaration sur l'honneur ;
- les revenus (cadastraux) des propriétés foncières, sauf le revenu cadastral de la maison occupée par le déclarant à titre de logement principal et dont il est le propriétaire ;
- les revenus des biens mobiliers à déclarer à l'administration des contributions directes.

c) Invalides

- les indemnités d'invalidité versées par la mutuelle ;
- les pensions d'invalidité versées par tout autre organisme (compagnie d'assurance - accidents du travail - , fonds des maladies professionnelles, caisse de prévoyance...).

Quelles formalités doit-on remplir pour se faire reconnaître comme P.I.V.O. ?

a) Veuves et pensionnés

Il faut :

- fournir à la mutuelle tous les documents nécessaires prouvant la qualité de veuve ou de pensionné

- remplir et remettre à la mutuelle une déclaration sur l'honneur par laquelle vous attestez que le montant total des revenus bruts de votre ménage ne dépasse pas le maximum (voir tableau). Un formulaire de déclaration vous sera fourni, sur demande, par votre mutuelle ;
- remettre le talon de l'assignation ou du virement mentionnant le montant mensuel de votre pension ou de votre rente, relatif au mois de la signature de la déclaration sur l'honneur ou au mois précédent. La mutuelle peut vérifier cette déclaration auprès de l'administration des contributions.

N.B. Cette déclaration est valable pour une période qui se clôture le 30 septembre de la 2ème année qui suit celle pendant laquelle vous avez souscrit la déclaration. Trois mois avant la fin de cette période vous devrez renouveler votre déclaration sur l'honneur, en joignant l'avertissement extrait (c'est-à-dire la feuille de contrôle que vous envoie votre contrôleur des contributions) de rôle de l'impôt relatif à l'exercice d'imposition précédant l'année de l'introduction de votre nouvelle déclaration. A partir d'un certain âge, le renouvellement de la déclaration n'est plus exigé.

b) Orphelins

- remettre à la mutuelle tous les documents prouvant la qualité d'orphelin
- remplir et remettre à la mutuelle une déclaration sur l'honneur par laquelle vous attestez que le montant des revenus bruts du ménage ne dépasse pas le maximum fixé ci-avant. Votre mutuelle vous fournira sur demande la déclaration à remplir. Elle peut vérifier cette déclaration auprès de l'administration des contributions.

c) Invalides

- Aucune formalité particulière ne vous est demandée puisque la mutuelle possède déjà les renseignements vous concernant.
(à suivre)

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ OU PASSER VOS VACANCES 1980 ?

Savez-vous que c'est le moment de réserver vos places ?

Je vous propose un voyage de 8 jours à Lourdes, ce lieu de pèlerinage à la Sainte Vierge est aussi un pôle d'attractions touristiques au centre des Pyrénées ; il y a aussi la Costa Brava et le Tyrol.

Tous ces voyages se font en autocar de luxe où vous trouverez tous le confort.

Documentez-vous, renseignez-vous, sans engagement, auprès de Georgette Noël, 92, rue Cals - Ernage.